

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 31 octobre 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1. Refonte du site internet www.ecublens.ch

Conformément au crédit complémentaire qui a été octroyé par le Conseil communal, le mandat de refonte du site internet d'Ecublens a été attribué, suite à un appel d'offres, à **Imedia Sàrl, à Lausanne, pour un montant total TTC de Fr. 34'994.-**, auquel il y a lieu d'ajouter la maintenance annuelle, dès 2015, de **Fr. 4'741.-**.

En effet, cette société, avec laquelle nous travaillons depuis la création du site www.ecublens.ch, a présenté un très bon dossier de candidature et a convaincu les membres du groupe de travail lors de sa soutenance. De plus, le rapport qualité/prix de son offre a largement joué en sa faveur.

D'autres sociétés, dont le montant de l'offre représentait le double, voire plus, de celle d'Imedia Sàrl, ont exposé des projets très intéressants, mais qui étaient actuellement trop ambitieux pour Ecublens et auraient nécessité beaucoup plus de ressources humaines pour alimenter et gérer le site internet.

2. Décompte de clôture – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Renens, secteur Préfally/Blancherie

Les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Renens, secteur Préfally/Blancherie, sont maintenant terminés. Le montant dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5620.060.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 4/2012	Fr.	390'000.00	TTC
Montant total des dépenses à ce jour	Fr.	<u>319'175.95</u>	TTC
Moins-value des dépenses	Fr.	<u>70'824.05</u>	TTC

Montant pour la part d'Ecublens :

Montant selon préavis n° 4/2012 (15.07 %)	Fr.	58'773.00	TTC
Montant des dépenses selon facture de l'Entente intercommunale du 21 janvier 2014	Fr.	48'099.80	TTC

Le montant des dépenses hors taxes pour Ecublens est de Fr. 44'536.85 HT.

La moins-value est due aux coûts inférieurs des travaux de chemisage, ainsi qu'aux divers et imprévus n'ayant pas été utilisés.

3. Nouveau Collège Croset-Parc – Préparation et lancement d'un concours d'architecture

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau collège sur le site du Croset, dans le périmètre du plan de quartier Croset-Parc, la Municipalité a mandaté le bureau Vallat Partenaire pour la phase I d'un concours d'architecture. Les honoraires de Fr. 18'000.- TTC seront comptabilisés au compte 503.5030.215 et financés par la disposition n° 3 « Crédits d'études » du préavis de début de législature n° 15/2011.

4. Futur Centre Sportif de Malley

Lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2014 de Lausanne Région, les Municipalités des communes membres ont accepté d'entrer en matière pour le financement des charges d'exploitation du futur Centre sportif de Malley. Elles ont avalisé, par un signal fort, la réalisation de ce projet d'intérêt régional et cantonal. La nouvelle patinoire devrait être opérationnelle en 2019, alors que la mise en service du programme aquatique est prévue en 2022.

Un préavis intercommunal vous sera présenté lors du premier semestre 2015, afin que notre Commune puisse se déterminer sur la prise en charge des charges d'exploitation de la nouvelle infrastructure.

Lausanne Région organisera deux grandes séances d'information à l'attention des Conseillers communaux de ses communes membres, les 10 et 12 février 2015, à 18 h 30, à Beaulieu. Un Conseil communal est agendé à Ecublens le 12 février 2015, c'est pourquoi il est important que les groupes politiques déplacent ou retardent leur séance de préparation du mardi 10 février 2015 afin que le plus grand nombre de personnes puisse assister à cette présentation.

5. Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

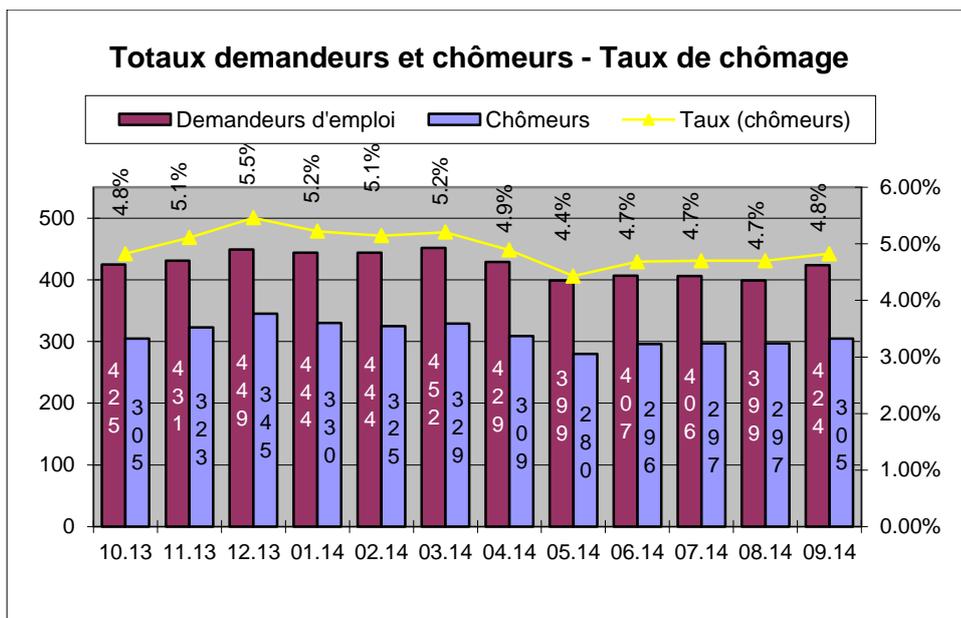
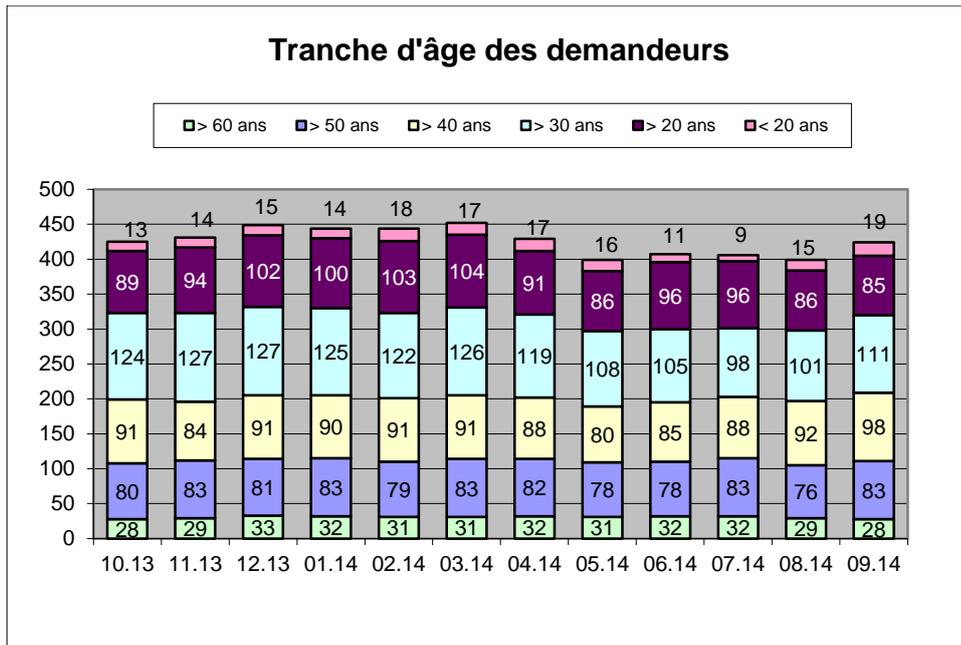
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



La Municipalité